

Communiqué de presse

La Défense, le 06 octobre 2022

« Logement social en 2020 : des attributions impactées par la COVID19 »

L'ANCOLS publie pour la deuxième année le tableau de bord des attributions de logements sociaux. A contrario de l'augmentation observée depuis 2016, l'année 2020, du fait de la crise sanitaire, marque un recul du nombre de demandes ainsi que du nombre d'attributions.

La crise de la COVID19 a eu un impact considérable sur l'attribution des logements sociaux en 2020. On constate, notamment, pendant la première période de confinement, une baisse de la mobilité. De fait, pour la première fois depuis 2016, **le nombre de demandes a baissé passant de 3,5 à 3,4 millions¹.**

Dans le même temps, conséquence des confinements, dont le premier a entraîné l'absence de commissions d'attribution, le délai d'obtention moyen d'un logement social augmente d'en moyenne 1 an, 3 mois et 9 jours soit 32 jours de plus qu'en 2019, entraînant une baisse des attributions de 14%.

Ainsi en 2020, ce sont 390 000 ménages qui se sont vu attribuer un logement social (11% des demandes satisfaites contre 13% en 2019).

Un parc social toujours favorable aux ménages les plus précaires

Comme en 2019, deux attributaires sur trois sont les ménages les plus modestes dont les ressources sont en dessous des plafonds PLAI. Pour les demandeurs au chômage, la baisse du taux d'attribution est moins importante par rapport aux autres catégories professionnelle.

Les parents isolés, comme les années précédentes, bénéficient d'un meilleur taux d'attribution et de délais plus courts.

Des délais d'attribution plus longs en zone tendue

Les écarts de délais reflètent des tensions effectives sur le territoire.

Près d'un quart des logements attribués en 2020 sont situés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) alors que 30% du parc seulement est situé en QPV. La baisse de la mobilité durant la crise sanitaire a été plus marquée dans ces quartiers.

¹Une demande émise par un même ménage sur différents départements sera comptabilisée plusieurs fois, idem si une demande non renouvelée est recréée au cours de la même année par un ménage. Au niveau national, le nombre de demandes de logement social peut ainsi être supérieur au nombre de ménages réellement demandeurs.

Les chiffres clés :

- 3,4 millions de demandes actives au moins un jour au cours de l'année
- 390 000 attributions à des ménages
- 11% de taux d'attribution, c'est 2 points de moins par rapport à 2019
- 1 an, 3 mois et 9 jours d'attente moyenne, c'est 32 jours de plus par rapport à 2019

Depuis sa création au 1er janvier 2015, l'agence nationale de contrôle du logement social (ANCOLS), établissement public placé sous la tutelle de l'État, est chargée de contrôler et d'évaluer les organismes du logement social et du secteur de la participation des employeurs à l'effort de construction (principalement « Action Logement »).

L'ANCOLS s'organise autour de deux grandes missions opérationnelles : une mission de contrôle et d'évaluation des organismes et une mission d'évaluations transversales avec la réalisation d'études et la production de statistiques. L'ANCOLS détermine les suites des contrôles et en suit la mise en œuvre des mesures correctives demandées aux organismes contrôlés. Dans le cadre de ces suites, l'agence peut prononcer des mises en demeure avec ou sans astreintes et proposer des sanctions au ministre chargé du logement à l'encontre des organismes contrôlés, de leur gouvernance et de leurs dirigeants. Elle est amenée à formuler des préconisations afin d'être en appui de la définition des politiques publiques.

Les missions précises de l'agence sont définies dans l'article L. 342-2 du code de la construction et de l'habitation.

Contact presse : Camille MIKOCZY – camille.mikoczy@ancols.fr - 06 63 09 19 41